

CIRCULAIRE 109-18

Le 21 juin 2018

CHANGEMENT DE LA TAILLE MAXIMALE DES ORDRES RELATIVEMENT AUX ÉCARTS CALENDAIRES SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (CGB)

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») annonce par la présente qu'elle augmentera la taille maximale des ordres pour le marché des écarts calendaires sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (« CGB »). Le cadre de négociation de la Bourse prévoit actuellement une limite de 9 999 contrats dans le cadre d'un écart calendaire sur CGB. À la demande de nombreux participants, la Bourse a décidé de faire passer la quantité maximale des ordres de 9 999 à 24 999 contrats. Ainsi, les participants agréés pourront saisir des ordres de grande taille en une seule opération. Les modifications du système de négociation de la Bourse seront effectuées après la fermeture du marché le mercredi 27 juin 2018 et elles entreront en vigueur à l'ouverture du marché le jeudi 28 juin 2018.

Malgré les changements touchant la quantité maximale sur laquelle peuvent porter les ordres décrits ci-dessus, veuillez noter qu'il incombe aux participants agréés de s'assurer du respect des limites de position applicables aux instruments visés et de l'existence de mesures d'atténuation des risques associés à la saisie d'ordres (erreurs de frappe).

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le Service des opérations de marché au 514 871-7877.

Robert Tasca
Directeur, Produits dérivés sur taux d'intérêt et solutions clients